

Préconisations de l'association Zéro Déchet de Vienne en matière de gestion des déchets municipaux

ELECTIONS MUNICIPALES 2020

La prochaine élection municipale est une opportunité pour œuvrer localement, tous ensemble, sur les défis que représentent l'Environnement et la gestion des déchets de demain.

Association « Zéro Déchet Vienne »

<http://zerodechetvienne.free.fr/>

Table des matières

Introduction _____	1
Développer l'économie circulaire dans une démarche sociale et solidaire ____	2
Réduire le plastique de nos poubelles _____	5
Diminuer la production de verre en favorisant le réemploi _____	8
Modifier la gestion des bio-déchets pour qu'ils ne soient plus incinérés ____	10
Sensibiliser les citoyens aux enjeux concernant les déchets _____	12
Informations de contact _____	15
Informations sur l'association _____	15

Le présent document est utilisable par tous et a été rédigé avec pour objectif d'alimenter autant les débats que les programmes des listes souhaitant se porter candidates à l'élection de la nouvelle municipalité de Vienne pour le sextennat 2020-2026.

« Le passé et le présent sont nos moyens, le seul avenir est notre fin. »

Blaise Pascal

Introduction

La municipalité (ou son délégataire, qu'il soit syndicat ou communauté d'agglomération) est l'acteur clé de la gestion des déchets sur le territoire. De son action et de son engagement dans ce domaine découle la mise en place de solutions locales en matière de gestion des déchets : modes de collecte spécifiques pour de nouveaux gisements de déchets, mise en place de modalités fiscales en matière de gestion de déchets, de mesures d'incitation pour l'installation de nouvelles filières de traitement sur le territoire, etc.

Pourquoi des préconisations : un rappel du contexte

En France, à partir des années 1960, les citoyens ont commencé à prendre conscience des pollutions de l'air et de l'eau, ainsi que des impacts sanitaires des différents modes de traitement (notamment liés aux premières générations d'incinérateurs de déchets). Cette prise de conscience a participé à faire évoluer le contexte réglementaire encadrant la gestion des déchets jusqu'à nos jours, et à le rendre de plus en plus protecteur de l'Homme et de l'Environnement. Aujourd'hui, de nombreux textes réglementaires (directives européennes et loi française notamment) fixent des objectifs chiffrés en matière d'amélioration de la gestion des déchets tout en laissant libre choix des moyens aux collectivités locales. Citons :

- Réduction du tonnage de déchets produits à échéance 2025,
- Réduction des tonnages des déchets éliminés (et notamment des déchets enfouis) à échéance 2025,
- Amélioration des taux de recyclage et de réemploi à échéance 2020, 2025 et 2030,
- Etc.

L'objectif du présent document est de fournir des pistes de réflexion pouvant aider les décisionnaires dans le choix des solutions de gestion de déchets à mettre en place localement pour demain.

Développer l'économie circulaire dans une démarche sociale et solidaire

Objectif :

Se conformer aux objectifs de la réglementation (notamment concernant la réduction des quantités de déchets produites) et effectuer une transition vers une économie circulaire européenne avec un niveau élevé d'efficacité des ressources.

Que dit la loi ?

- Directive cadre (EU) : D'ici 2025, la préparation en vue du réemploi des déchets municipaux passe à 55% en poids
- Loi TECV : D'ici 2025, réduction des déchets admis en installations de stockage à 50% des tonnages stockés en 2010
- PRPGD Rhône Alpes Auvergne : D'ici 2031, objectif de valorisation matière de 70% des tonnages de déchets produits (hors dangereux).

Mettre en place des évènements « zone de gratuité »

Kézako ? Les zones de gratuité (ou gratuitons) sont des « vides-greniers gratuits » visant à promouvoir le réemploi et le don de matériels, habillements, objets, etc. En pratique, plusieurs stands sont mis à disposition afin que chacun puisse déposer ce dont il n'a plus besoin (à condition que ce soit propre et réutilisable) et que chacun puisse prendre ce qu'il veut, indépendamment qu'il ait déposé quelque chose ou non.

Combien ça coûte ? Gratuit pour les utilisateurs, coût faible pour les organisateurs (€) – Coût lié à la communication et à la mise en place de l'organisation et de la logistique de l'évènement (compter environ 1500€ par évènement).

Ils l'ont fait avant nous : La mise en place d'une Zone de Gratuité à Rumilly (74)

<https://www.optigede.ademe.fr/fiche/zone-de-gratuite-0>

Soutenir et développer des boutiques solidaires

Kézako ? Les boutiques solidaires sont des boutiques de seconde main qui revendent à bas prix les objets issus de dons (en bon état et réutilisables). Elles sont d'utilité sociale en répondant à un besoin d'équipement de la population et sont des acteurs incontournables de l'économie locale permettant la création d'emplois d'insertion. Elles peuvent être spécialisées dans certains types d'objets (friperies, meubles, ...) ou non.

Combien ça coûte ? Coût faible pour les utilisateurs (un des intérêts principaux de la démarche). Coût modéré à important pour les gestionnaires (€€ à €€€) – Coût de location du local commercial, rémunération de l'emploi d'insertion, etc.

Ils l'ont fait avant nous : L'exemple de Paris.

<http://www.bisboutiquesolidaire.fr/le-concept>

Développer les « give-box »

Kézako ? Les « give-box » ou « boîte-à-dons » sont des outils dont le principe de fonctionnement est simple : vous pouvez déposer les objets (vêtements, livres, etc.) dont vous n'avez plus l'utilité et les laisser ainsi à disposition, gratuitement, du prochain passant qui pourra les récupérer s'il en a besoin. Les exemples les plus fréquents de givebox sont les « boîtes à livres » ou les give-box mises en place dans les déchetteries.

Combien ça coûte ? Gratuit pour les utilisateurs du service, coût faible à modéré pour les gestionnaires (€ à €€) – Coût lié à la communication et à la mise en place et à la maintenance de la give-box (travaux de réaménagement d'une ancienne cabine téléphonique, d'un ancien abribus, ou location d'un local abrité en déchetterie).

Ils l'ont fait avant nous : L'exemple de Lille.

<https://www.lille.fr/Vivre-a-Lille/La-proprete/Bien-gerer-mes-dechets/Donner-une-seconde-vie-aux-objets>

L'aide financière dédiée au développement de boutiques solidaires permet de garantir leur installation et pérennité en centre-ville, tout en limitant le sentiment d'exclusion lié à leur emplacement (souvent placées en périphérie d'agglomération).

Mettre en place une ressourcerie

Kézako ? Une ressourcerie est un lieu où sont collectés (directement, comme en déchetterie ou indirectement, via un système de collecte) tous les objets et matériaux dont leurs propriétaires n'ont plus besoin et ce afin qu'ils soient expertisés, éventuellement réparés ou reconditionnés puis orientés vers des boutiques solidaires. A l'inverse des autres solutions décrites ci avant et puisque les ressourceries proposent des services de revalorisation des matières et objets collectés, elles peuvent intervenir sur des objets abimés ou hors service.

Combien ça coûte ? Coût faible pour les utilisateurs (un des intérêts principaux de la démarche). Coût important pour les gestionnaires (€€€) – Coût de location du local commercial, coût d'investissement lié à l'équipement de l'atelier de réparation/revalorisation, rémunération de(s) l'emploi(s) d'insertion, etc.

A garder en mémoire : Afin de partager les coûts liés à la mise en place d'une ressourcerie ou à la mise en place de boutiques solidaires, il est possible de s'associer avec des partenaires (associations, fondations, etc.) et/ou de demander des subventions (ADEME, conseil régional, etc.).

Ils l'ont fait avant nous : L'exemple de Paris

www.lapetiterockette.org/ressourcerie



Réduire le plastique de nos poubelles

Objectif :

Se conformer aux objectifs de la réglementation et savoir activer tous les outils à disposition des élus locaux pour supprimer le plastique de nos poubelles et de l'espace public.

L'impact sanitaire et environnemental de l'utilisation des couverts et emballages à usage unique (plastiques) notamment dans les cantines et restauration collective, génère beaucoup d'inquiétude au sein des parents d'élèves viennois.

Des solutions sont possibles, à l'instar de l'organisation mise en place dans la ville de Strasbourg.

<https://www.lemonde.fr/blog/alternatives/2017/07/02/a-strasbourg-la-mairie-supprime-lusage-du-plastique-dans-les-cantines/>

Que dit la loi ?

- Loi TECV du 17/08/2015 : Au 1er janvier 2020, sont bannis les objets de vaisselle jetable en plastique : gobelets, verres et assiettes jetables
- Loi Egalim du 30/10/2018 : Au 1er janvier 2020, sont bannis les bouteilles d'eau en plastique dans les cantines scolaires ; les touillettes et pailles en plastique dans la restauration, la vente à emporter, les cantines et les commerces alimentaires
- Loi du 16/08/2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages : Au 1er janvier 2020, sont bannis les cotons tiges en plastique
- Directive Européenne du 5 juin 2019 : prévoit l'extension des produits interdits à compter de 2021 et sont concernés : les contenants alimentaires en polystyrène expansé ou les tiges en plastique pour ballons.

Adopter une charte applicable à l'ensemble des achats public (Ville de Vienne et Vienne Condrieu Agglomération)

Kézako ? Rédiger une charte environnementale, applicable à l'ensemble des achats publics de la collectivité, permettrait de prévoir de manière systématique la mise en place d'un critère de recevabilité environnemental dans les achats, et de bannir par ce biais l'ensemble des pratiques inadaptées (utilisation de produits plastiques à usage unique, enfouissement de déchets, etc.).

Combien ça coûte ? Coût faible pour la rédaction et la mise en place de la charte modifiant les critères de recevabilité pour les marchés publics (€). Les coûts liés à la mise en place de solutions plus respectueuses de l'environnement, comme utilisant d'autres matériaux que le plastique par exemple, sont à objectiver (€ à €€€).

Ils l'ont fait avant nous : Exemple des villes de Strasbourg et de Hambourg.

https://www.zerowastefrance.org/wp-content/uploads/2019/01/190204_cp.pdf

Systematiser la prise d'arrêté lors d'évènements pour limiter le plastique

Késako ? En promulguant des arrêtés municipaux spécifiques, à l'occasion d'évènements festifs ou sportifs par exemple, la municipalité a la possibilité d'interdire l'utilisation de produits plastiques à usage unique (gobelets, pailles, bouteilles...).

Combien ça coûte ? Gratuit pour les usagers avec un système de consigne, peu élevé pour la municipalité (€) - coût lié à la définition, la mise en place et la vérification de son application. Le coût peut être plus élevé (€€) en investissement pour les entreprises privées de restauration mais ce coût sera rentabilisé au fil des événements.

Ils l'ont fait avant nous – A Bayonne, pendant les férias, un arrêté municipal a stipulé qu'il était «*interdit à tous les débits de boissons, restaurants, marchands ambulants et associations de fournir ou d'utiliser des gobelets jetables en plastique pendant l'édition des fêtes*».

A Rennes, lors de la dernière fête de la musique, un arrêté analogue a été rédigé.

<http://www.journaldelenvironnement.net/article/lutte-contre-le-plastique-jetable-que-peuvent-faire-les-collectivites,93031>

Référencer les points d'eau potable de la ville

Kézako ? Pour lutter contre les bouteilles d'eau jetable, les fontaines à eau dans l'espace public offrent une réponse parfaite. Afin de faciliter leur usage et pour que l'ensemble des citoyens puissent facilement venir y remplir leur gourde, les référencer sur une carte est indispensable. Une des solutions pouvant être mise en place est l'utilisation du Système d'Information Géographique (SIG) intercommunautaire. Cette solution pourrait également offrir l'avantage d'être rendu accessible au public et de pouvoir présenter d'autres couches d'informations telles que les points d'apports volontaires, les points relais etc...

Combien ça coûte ? Gratuit pour les usagers, peu élevé à modéré (€ à €€) pour la municipalité - coût lié à la mise à jour du SIG ou au développement d'une nouvelle carte, à la communication de ce référencement auprès des riverains et aussi des personnes de passage.

Ils l'ont fait avant nous : Exemple des villes de Paris ou San Francisco.

<http://www.eaudeparis.fr/carte-des-fontaines>

Mettre en place un service de prêt de vaisselle réutilisable

Kézako ? Afin de réduire les quantités de vaisselle à usage unique jetées par l'évènementiel et l'associatif viennois, il apparaît intéressant de mettre en place un service de prêt, de récupération et de lavage de vaisselle réutilisable. Outre l'intérêt direct en matière de réduction des déchets et d'économie des ressources naturelles, ce service offre également l'occasion de sensibiliser les utilisateurs à une manière plus raisonnée de consommer (réduction des déchets grâce à des gestes simples).

Combien ça coûte ? Gratuit pour les utilisateurs de ce service, peu élevé à modéré (€ à €€) pour la municipalité - coût lié à l'investissement de la vaisselle (qualité, de seconde main ou neuf, quantité) et au service de prêt, de restitution et de lavage de la vaisselle.

Ils l'ont fait avant nous : Sydevom dans les Alpes de Hautes Provence.

<https://optigede.ademe.fr/pdf/13400>

Mise en place d'un système local de consigne pour réemploi

Kézako ? Pour les boissons chaudes, le principe consiste à mettre en place un système de consigne pour réutilisation des gobelets réutilisables. Le consommateur achète sa boisson chaude, qui lui est délivrée avec une consigne sur le contenant. Une fois sa boisson consommée, il pourra récupérer sa consigne dans n'importe quel café de la ville partenaire de ce dispositif.

Combien ça coûte ? En fonction du choix de développement de la filière (soin laissé aux commerçants, possibilité de partenariat, ou prise en charge complète par la mairie) pour collecter, laver et redistribuer les gobelets, le coût est modéré à élevé (€€ à €€€).

Ils l'ont fait avant nous : Exemple de la ville de Freiburg en Allemagne.

<https://www.zerowastefrance.org/fribourg-guerre-gobelets-jetables-declaree/>

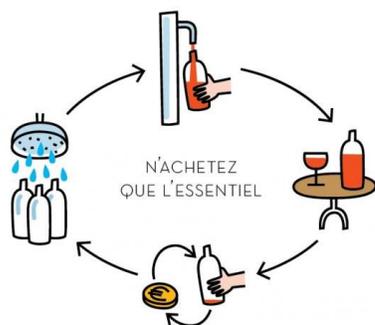
<https://www.zerowastefrance.org/publication/etude-de-cas-histoire-freiburg-cup/>

Diminuer la production de verre en favorisant le réemploi

Objectif :

L'objectif de ce chapitre est d'inciter au maximum au réemploi du verre (consigne, soutien, etc.). En effet, bien que ce matériau soit recyclable à 100% (et à l'infini), sa fabrication et son processus de recyclage sont très énergivores.

Que dit la loi ?



- Le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 dit décret 5 flux : ce décret, applicable aux entreprises implantées sur le territoire, oblige les producteurs et détenteurs de déchets de trier à la source 5 flux de déchets (papier/carton, métal, plastique, verre et bois) pour en garantir la valorisation,
- Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la Région Auvergne Rhône Alpes (décembre 2018) : ce plan impose un objectif de collecte, à horizon 2031, d'un minimum de 32 kg/hab/an de verre à l'échelle régionale. En 2015, les départements de l'Isère et du Rhône étaient respectivement à 28 et 23 kg/hab/an.

Expérimenter le retour de la consigne des bouteilles de vin

Kézako ? A une échelle locale (environ 260km), le bilan environnemental du lavage des bouteilles est positif par rapport au recyclage du verre des bouteilles cassées. Une étude s'intéressant à la faisabilité du retour de la consigne des bouteilles de vin sur Vienne Condrieu Agglomération (ou à l'échelle multicommunales avec d'autres collectivités proches ayant des activités viticoles très développées) pourrait être réalisée. En fonction des résultats de cette étude, il pourra être intéressant de mettre en place une expérimentation avec des acteurs motivés. Cela peut également favoriser la création d'activités locales pour la récolte et le lavage des bouteilles par exemple.

Combien ça coûte ? Etude sur le retour de la consigne et recrutement des viticulteurs volontaires (22 500€ à l'échelle du département de la Côte d'Or)

Ils l'ont fait avant nous : Exemple du département de la Côte-d'Or <https://www.optigede.ademe.fr/fiche/experimentation-du-retour-de-la-consigne-des-bouteilles-de-vin-en-cote-d-or>

Soutenir les initiatives entrepreneuriales locales

Kézako ? Soutenir le développement d'initiatives entrepreneuriales locales, via des services de conseils, de soutien (technique, juridique, financier), de mise en relation (CCI),... représente un levier de développement économique pour le territoire de l'agglomération et un vecteur de création d'emplois. Ce soutien peut également se matérialiser par des réponses conjointes « municipalité – entreprise » sur des appels à projet environnementaux comme ceux de l'ADEME (subventions nationales). Enfin, il est à noter que les collectivités qui se sont lancées dans une démarche environnementale forte, ont constaté une augmentation de sollicitations et de demandes d'installations sur le territoire de la part de porteurs d'initiatives en économie circulaire.

Combien ça coûte ? Le coût dépend des modalités de soutien envisagées, du travail de communication réalisé, de la logistique nécessaire à la mise en relation entre entrepreneurs et collectivités ou du coût de création de dispositifs économiques spécifiques (Agence Eco, pépinière d'entreprises...).

Ils l'ont fait avant nous : Le SIAVED, dans le Nord de la France, a proposé un service de collecte (sous forme de kiosque, nommé Boréal) pour les bouteilles en verre destinées au recyclage (3c. €) et les bouteilles réemployables (5c. €). En 18 mois de fonctionnement, le kiosque a collecté près de 1,5 millions de bouteilles et bocaux, et plus de 25 000 bouteilles en verre (soit 11,5 T) ont ainsi pu être réemployées car rachetées par des brasseurs dans les Hauts de France ou en Belgique.

<https://www.zerowastefrance.org/consigne-kiosque-boreal/>



Modifier la gestion des bio-déchets pour qu'ils ne soient plus incinérés

Objectif :

Se conformer aux objectifs de la réglementation (notamment concernant le tri à la source) pour diminuer voire supprimer la quantité de bio-déchets allant en incinérateur.

Que dit la loi ?

- Directive cadre (EU) : Au plus tard le 31 décembre 2023, les bio-déchets devront être soit triés et recyclés à la source, soit collectés séparément et non mélangés avec d'autres types de déchets
- Loi TECV : Généraliser le tri à la source des déchets organiques d'ici 2025 "pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses bio-déchets dans les ordures ménagères résiduelles"
- Loi TECV : L'extension de l'obligation de tri à la source pour valorisation organique des bio-déchets pour les "gros producteurs" (plus de 10 tonnes par an) est étendue à "tous les professionnels produisant ou détenant des déchets composés majoritairement de bio-déchets" à compter du 1er janvier 2025.



Lutter contre le gaspillage alimentaire

Kézako ? Le gaspillage alimentaire correspond à 30 kg/personne/an d'aliments gaspillés chez les particuliers. L'objectif est d'accompagner un maximum de foyers pour appliquer des solutions anti-gaspillage. En outre, il est aussi question de gaspillage alimentaire dans les collectivités et dans le secteur privé de restauration, l'objectif est ainsi d'accompagner l'ensemble de ces acteurs dans la démarche.

Combien ça coûte ? Gratuit pour les particuliers, payant pour les collectivités et le secteur privé, coût modéré à élevé (€€ à €€€) - coût lié à la mise en place d'accompagnements (animations, kits, ateliers), à la communication.

Ils l'ont fait avant nous : L'ADEME et 3 associations de consommateurs ont accompagné 243 foyers pour une diminution de 59 % du gaspillage alimentaire. Une opération de 4 mois « stop au gaspillage alimentaire » a été menée dans un collège de Laval et le gaspillage a été réduit de 34 % (7000€ d'économie par an).

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/infographie-comment-traquer-gaspillage-alimentaire.pdf>

Collecter séparément les déchets alimentaires

Kézako ? Il s'agit de collecter en porte à porte (comme les poubelles grises ou jaunes aujourd'hui) ou dans des points de collecte volontaire les déchets alimentaires des particuliers, des collectivités et des entreprises privées. L'objectif est de diminuer sensiblement la quantité de déchets collectés pour la décharge ou l'incinérateur. Ces déchets alimentaires peuvent ainsi être valorisés pour retourner à la terre.

Combien ça coûte ? En diminuant les fréquences des collectes pour les poubelles grises et en ayant une fréquence de collecte des déchets alimentaires soutenue, cela peut être transparent pour les usagers, le coût est modéré (€€) pour la collectivité - coût lié à l'adaptation de nouvelles fréquences de collecte, au matériel utilisé, à la solution de revalorisation choisie (en accord avec les acteurs du secteur intéressés pour récupérer ces déchets alimentaires pour en faire du compost par exemple).

Ils l'ont fait avant nous : Durant ces dix dernières années, Ljubljana est parvenue à multiplier son taux de collecte séparée des déchets organique et recyclable par dix, et à réduire la quantité de déchets envoyés en décharge de 59%, tout en maintenant un coût de gestion des déchets parmi les plus faibles d'Europe.

Plus proche de nous, Paris est en train d'expérimenter la collecte des déchets alimentaires en porte à porte.

<https://www.zerowastefrance.org/publication/cas-detude-ljubljana/>

<https://www.paris.fr/pages/tri-des-biodechets-dans-le-19e-on-se-rejouit-de-commencer-7226>

Démocratiser le compostage

Kézako ? Il est possible de composter les déchets alimentaires pour les rendre à la terre ! Pour cela plusieurs solutions sont déjà plébiscitées par la communauté d'agglomération (composteurs domestiques, composteurs de proximité, lombricomposteurs). L'objectif est d'en élargir l'usage pour réduire de façon notable la quantité de « bio-déchets » allant à l'incinérateur.

Combien ça coûte ? Gratuit pour les utilisateurs du service (avec une formation pour les lombricomposteurs), coût modéré à élevé (€€ à €€€) soit plusieurs centaines de milliers d'euros - Coût lié au matériel nécessaire, à la communication, à la mise en place, à la gestion et la maintenance des composteurs.

Ils l'ont fait avant nous : A Besançon la quantité de bio-déchets collectée a fortement diminué grâce au compostage: 80% des maisons individuelles compostent, 250 composteurs de pied d'immeuble ont été installés et il existe aussi des chalets de compostage dans les zones d'habitat dense !!

<http://www.lettreducadre.fr/13574/besancon-et-les-dechets-modele-a-suivre/>

Sensibiliser les citoyens aux enjeux concernant les déchets

Objectif :

Informer et former les citoyens pour qu'ils adhèrent et participent activement au projet municipal sur la gestion des déchets dans le but de se conformer aux objectifs de la réglementation.

Associer les citoyens par la mise en place de la tarification incitative

L'ADEME soutient les collectivités qui décident de mettre en place la tarification incitative. Cette subvention peut couvrir les frais de la réalisation des études préalables de mise en place de la démarche, la prise en charge des frais de communication, tout ou parti des frais nécessaires à la mise à jour des services de prélèvements, etc.

Ce type de tarification est également cité parmi les bonnes pratiques de la FREC.

Que dit la loi ?

- Loi TECV : Une réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés par habitant en 2020 par rapport à 2010.
- Loi TECV : Une réduction de 30 % des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025.

Renforcer le système de sensibilisation auprès des écoles de la ville à tous les niveaux

Kézako ? Il existe déjà des animations scolaires dans les établissements de la communauté d'agglomération. L'objectif est d'étendre ce dispositif de manière plus large et systématique pour qu'elle touche un maximum d'enfants depuis l'école maternelle jusqu'au lycée afin de sensibiliser nos enfants aux enjeux de la gestion des déchets et de la préservation des ressources naturelles.

Combien ça coûte ? Gratuit pour les enfants et les établissements scolaires, coût modéré (€€) - coût lié principalement à l'extension d'ateliers déjà existants.

Ils l'ont fait avant nous : A Paris, des ateliers sont mis en place dans les établissements scolaires de la maternelle au lycée par l'association Zéro Waste Paris.

<https://zerowaste-paris.fr/nos-actions/sensibilisation/sensibilisation-zero-dechet-enfants-et-adolescents/>

Mettre en place des défis pour réduire ses déchets pour les citoyens, structures et entreprises de la ville

Kézako ? Il s'agit de lancer un défi sur une durée définie et reconductible aux citoyens, structures et entreprises de la ville pour réduire leur quantité de déchets avec un accompagnement, des formations et transmissions d'astuces pour y arriver.

Combien ça coûte ? Gratuit pour les participants, coût faible à modéré (€ à €€) en s'alliant à une ou plusieurs associations – coût principalement lié à la communication, l'animation d'ateliers, l'accompagnement personnalisé.

Ils l'ont fait avant nous : La ville de Roubaix lance des défis zéro déchet tous les ans. Cette année, c'est 400 familles inscrites et 154 ateliers thématiques gratuits. Le résultat de 2018 était une diminution de 45 % des déchets non recyclables en moyenne.

<https://www.roubaix.fr/zero-dechet-laventure-de-toute-une-ville/>



Lancer des campagnes publicitaires / de communication liées aux déchets

Kézako ? Afin de sensibiliser toujours plus de citoyens au sujet des déchets (réduction par des gestes anti-gaspillage, tri, gestion des déchets, etc), nous proposons de lancer des campagnes publicitaires ou de communication ciblées sur notre territoire.

Combien ça coûte ? De faible à modéré (€ à €€) suivant le déploiement prévu – coût lié à la conception de cette campagne et à son déploiement.

Ils l'ont fait avant nous : La Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud a réalisé une campagne de communication sur les boîtes à pizza en 2013 en offrant 13500 boîtes à pizza sur la thématique du verre (3200€ les 13500 boîtes). Les résultats de cette campagne sont très positifs : réduction du gaspillage alimentaire, sensibilisation des pizzaiolos, formation de nouveaux ambassadeurs prévention des déchets.

<https://www.optigede.ademe.fr/fiche/distribution-de-boite-pizza-sur-le-gaspillage-alimentaire>





Afficher une volonté de tendre vers une ville zéro déchet

Kézako ? Vouloir tendre vers une ville zéro déchet et l'afficher fièrement a une portée forte qui pourra mobiliser tous les habitants vers cet objectif commun qui peut apporter du sens et du lien.

Combien ça coûte ? Suivant le nombre et le type d'actions mises en place, le coût peut être de modéré à élevé (€€ à €€€) - coût lié à la communication auprès des viennois, aux actions mises en place comme celles citées dans ce manifeste.

Ils l'ont fait avant nous : La ville de Ljubljana en Slovénie a réduit sa quantité de déchets par habitant envoyée en décharge de 59 % avec un coût très faible de gestion des déchets et l'abandon de projet d'incinérateur.

Plus proche de nous, la ville de Roubaix s'affiche clairement comme tendant vers le zéro déchet.

<https://www.zerowastefrance.org/publication/cas-detude-ljubljana/>

<https://www.roubaixxl.fr/zero-dechet-laventure-de-toute-une-ville/>

Glossaire

- EU : European Union
- Loi TECV : Loi de Transition Ecologique et Croissance Verte
- PRPGD : Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets
- ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- Loi EGALIM : Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous
- SIG : Système d'Information Géographique
- CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
- VCA : Vienne Condrieu Agglomération

Informations de contact



Bruce SCHODER

Tél 06 88 50 78 68
schoder.bruce@gmail.com



Marion LACOU

Tél 06 89 03 37 14
lacou.marion@gmail.com



Emilie GUILLAUME

Tél 06 79 81 60 30
emilie.aubertin@gmail.com

Informations sur l'association

Association « Zéro Déchet Vienne »

Tél 06 27 42 51 69

<http://zerodechetvienne.free.fr/>



ZÉRO DÉCHET
VIENNE